

Bassin d'Arcachon

Des corps-morts innovants

LÈGE-CAP-FERRET Le Parc marin, la société ETM et la Ville de Lège-Cap-Ferret expérimentent des points d'attache ayant un impact moindre sur l'environnement

David Patsouris

d.patsouris@sudouest.fr

Un corps-mort peut faire de gros dégâts sur l'environnement, notamment parce que sa chaîne, quand l'eau baisse, traîne sur le sol, racle et bouscule le fond marin. Et sur le Bassin, en saison, plusieurs milliers de corps-morts sont posés au fond de la Petite Mer. Le schéma de mise en valeur de la mer en autorise 5 000 mais c'est sans compter les corps-morts sauvages. Et il y en a...

Voilà pourquoi le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a initié début 2018 « un projet de recherche et développement qui vise à imaginer et à expérimenter une infrastructure de mouillage adaptée aux spécificités du Bassin ». Il est mené en partenariat avec la Ville de Lège-Cap-Ferret et la société gujanaise ETM (six salariés, environ 1,4 million d'euros de chiffre d'affaires) spécialisée dans les systèmes d'accostage et d'amarrage.

40 corps-morts en test

Sans que personne ne le dise trop fort, quatre corps-morts innovants ont été posés durant l'été 2018 à Lège-Cap-Ferret. En quoi sont-ils innovants ? « Nous sommes partis d'une feuille blanche pour trouver quelque chose de neuf et nous avons opté pour un système de câbles coulissants qui suivent le marnage, explique Laurent Descos, patron d'ETM. Du coup, rien ne traîne sur le sol. »

En clair, le filin liant la bouée au sol est toujours tendu et ne touche donc pas le sol. Et le bloc lesté au mouillage au sol est en fonte et plus petit que les systèmes aujourd'hui employés. Enfin, autre avantage, la zone « d'évitement » (le rayon dans lequel le bateau amar-



La Ville de Lège-Cap-Ferret gère 3 350 corps-morts le long de ses côtes. PHOTO ARCHIVES FRANCK PERROGON

ré évolue au fil des marées et des vents) est diminuée. Le système a été observé pendant l'été par des plongées régulières effectuées par le bureau d'étude Biotope. « Ils ont conclu que nous étions sur la bonne voie, assure Matthieu Cabausse, chargé de missions des activités maritimes au Parc. Donc, nous allons poser 40 mouillages de ce type cet été à Lège-Cap-Ferret entre L'Herbe, La Vigne et Piquey ».

La mairie de Lège ne pouvait qu'être intéressée avec 3 350 corps-morts dans ses eaux : « L'État nous a délégué le service des corps-morts, raconte Pascal Montouroy, directeur général adjoint à la Ville. Nous avons aussi des obligations quantitatives et qualitatives. L'évitement est inférieur de 30 % à un mouillage classique. Cela semble être l'avenir mais il faut que ce soit économiquement viable. Mais si la deuxième expérimentation menée l'été prochain est concluante,



Pascal Montouroy (Ville de Lège), Laurent Descos (ETM), Melina Roth et Matthieu Cabausse (Parc naturel marin). PH. D. P.

la Ville a la volonté d'aller de l'avant sur ce sujet. »

Melina Roth, directrice du Parc, souligne qu'un budget de 238 000 euros a été mobilisé sur ce projet sur deux ans : « Le but est de mettre à disposition des gestionnaires de corps-morts une of-

fre adaptée au Bassin. Mais nous n'en sommes pas encore là. »

L'enjeu économique est important pour ETM. Un brevet a été déposé l'Institut national de la propriété industrielle et Laurent Descos promet des innovations sur la bouée du corps-mort.

LA PHOTO DE LA SEMAINE

Le filin ne devrait jamais racle les fonds marins

Le principal intérêt du mouillage innovant mis au point par la société gujanaise ETM est de ne pas racle le fond marin. En effet, avec un mouillage classique, la chaîne tombe sur le sol lorsque l'eau descend et avec le mouvement de l'eau, elle racle le sol, détruisant par exemple les herbiers de zostères. Ces plantes aquatiques sont en régression sur le Bassin alors qu'elles jouent un rôle essentiel contre la sédimentation des sols et servent d'habitat pour beaucoup d'espèces. On voit sur la photo que le système permet de garder le filin tendu. PHOTO CABINET D'ÉTUDE BIOTOPE

